

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 20 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10/07/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Mathieu GAGET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

**DELIB 2020.07.20.7**

**OBJET : Acquisition parcelle CB n° 50 - Chemin des Espinassays**

Monsieur Henri HOURIEZ, adjoint délégué à l'aménagement urbain et à l'urbanisme, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre d'une politique de maîtrise du patrimoine communal, il est proposé l'acquisition de la parcelle CB n° 50 sise chemin des Espinassays.

La présente délibération concerne un tènement non bâti d'une superficie de 4 639 m<sup>2</sup> et situé en zone A (agricole) du règlement d'urbanisme en vigueur.

Considérant le courrier du 12 juin 2020, par lequel la propriétaire, Madame Marie-France THIEBAUT CANACCINI, nous informe de son souhait de céder à titre gratuit son bien,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de saisir le service des Domaines,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée CB n° 50 sise Impasse des Espinassays, d'une superficie de 4 639 m<sup>2</sup>.**
- **DIT que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur (la commune).**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 20/07/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 23 juillet 202023/07/2020

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20200720-Imc17143-AR-1-1

Le Maire

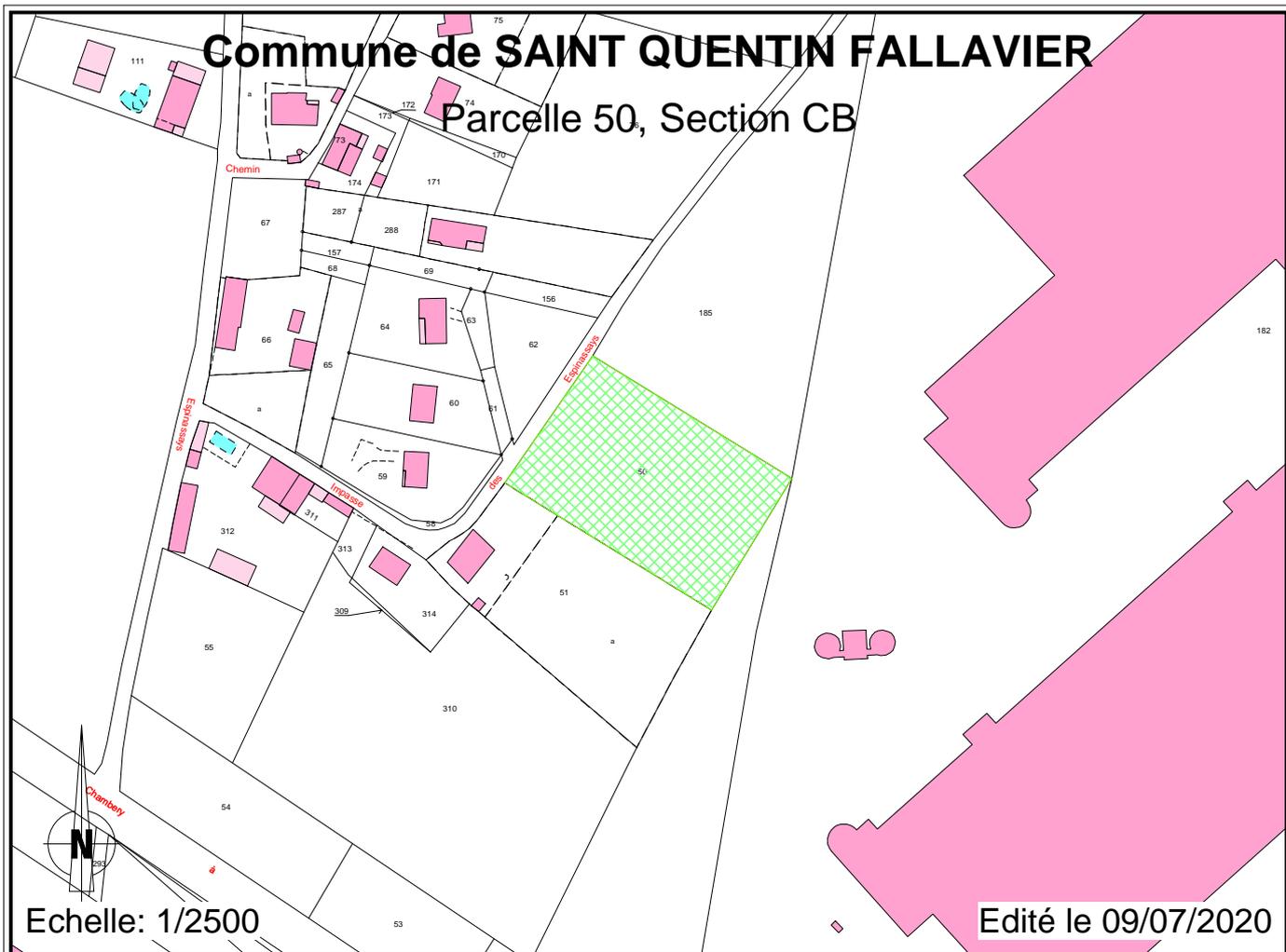


Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

# Commune de SAINT QUENTIN FALLAVIER

## Parcelle 50, Section CB



Edité le 09/07/2020

Edition du 09/07/2020

Département : ISERE (38)

Commune : SAINT QUENTIN FALLAVIER (449)

Information sur la parcelle CB 50

Surface cadastrale : 4639 m<sup>2</sup>

Lieu-dit : LES ESPINASSAY

----- Propriétaire(s) -----

Numéro communal : C 489

MME THIEBAUT MARIE FRANCE

PROPRIETAIRE MCHWTQ

Indivision :

Adresse : 42 RUE DES REMPARTS D AINAY, 69002 LYON

----- Informations complémentaires -----

PLU : 4615 m<sup>2</sup> en A (ZONE AGRICOLE)

Servitude : Périmètre de protection Eloigné Date de mise en place : / /

Servitude : Périmètre large risque Pipeline Date de mise en place : / /